DÉLÉGATION D'AIX/ARLES

https://bdr-aixenprovence.secours-catholique.org

Rencontres cinématographiques des droits de l’homme en Provence : l'abolition de la peine de mort en débat



Bernadette Forhan (a d.) avec une autre militante à Oslo.

PRISE DE POSITION

07/12/2021

L'État du Texas contre Mélissa sera présenté jeudi 9 décembre à 20h30 au Mazarin à Aix-en-Provence dans le cadre d'une soirée organisée par les Rencontres cinématographiques des droits de l'homme en Provence.
Trois questions à Bernadette Forhan, présidente d'ACAT-France, organisation dédiée à la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort qui participera au ciné-débat en compagnie de la réalisatrice Sabrina Van Tassel.

Il y a déjà eu beaucoup de documentaires concernant la peine de mort aux États-Unis. Qu'est-ce qui fait la particularité de celui-ci ?

Tout d'abord. Il s'agit d'une femme. Il y a beaucoup moins de femmes dans les couloirs de la mort aux États-Unis. Melissa est pauvre, hispanique, mère de quatorze enfants. Le cas de Mélissa présente toutes les caractéristiques discriminatoires de la peine de mort aux États-Unis. Toutes les formes de pauvretés sont rassemblées dans cette histoire. On prend ce témoignage en pleine figure. C'est une histoire horrifiante.
Le film démonte le mécanisme, les manipulations qui ont fait que Melissa s'est retrouvée dans le couloir de la mort. À commencer avec l'interrogatoire de la police.

Pour nous en France, l'intérêt de cette contre-enquête réside dans la découverte d'un système judiciaire différent. il n'y a pas de juge d'instruction. Il y a un procureur à charge qui doit se faire réélire. Mélissa n'a pas les moyens de se payer un bon avocat. Ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas de riches dans les couloirs de la mort.

Quel impact a eu ce film à sa sortie aux États-Unis?

On ne sait pas encore si Mélissa pourra avoir droit à un nouveau procès. Cela dépend de la Cour suprême. Mais le film a permis de briser l'isolement de Mélissa. Il lui a permis de recréer un lien avec ses enfants. Elle était abandonnée dans le couloir de la mort, sans visite ni courrier. Avec la projection du film, elle a commencé à recevoir de la correspondance. On s'intéresse enfin à elle.
Notre association a d'ailleurs mis en place un groupe qui échange des lettres avec des condamnés à mort aux États-Unis, ce qui permet de briser leur isolement et aussi comme l'avait témoigné un avocat : « *de leur rendre leur humanité* ».

Aux États-Unis, les exécutions capitales continuent de se dérouler, parfois dans des conditions particulièrement horrifiques. Les militants abolitionnistes comme vous ne se découragent jamais ?

On se bat et on ne se décourage pas. Il y a des progrès. Aux États-Unis, il y a beaucoup moins d'exécutions. La majorité des personnes qui attendent dans les couloirs de la mort, décèdent en fait de vieillesse ou de maladie en prison. Des États ont appelé à un moratoire, comme la Californie qui, sur sept cents prisonniers condamnés à mort, en ont exécuté treize depuis 1992. La Virginie est le premier État du Sud à avoir aboli la peine de mort cette année. Depuis 2005, on ne peut plus exécuter les personnes qui étaient mineures au moment des faits. Cela devient aussi plus difficile de condamner des personnes qui souffrent de troubles mentaux. Alors qu'on célébrait en octobre dernier les quarante ans de l'abolition de la peine capitale en France, la Sierra Leone abolissait la peine de mort. On se raccroche à ses progrès.

Pour en savoir plus sur les actions d'ACAT-France, cliquez ici.

Les billets du film peuvent être dès maintenant réservés en ligne.

Pour consulter le programme de la 12e édition des Rencontres cinematographiques des droits de l'Homme, cliquez ici.

Les RCDHP ont été créés par un collectif regroupant le Secours Catholique, Amnesty International, l'ACAT-France, CCFD-Terre Solidaire, la Cimade et la Ligue des droits de l'homme.

https://bdr-aixenprovence.secours-catholique.org/notre-actualite/rencontres-cinematographiques-des-droits-de-lhomme-en-provence-labolition-de-la